

# Evitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds

## Le tracé le plus favorable

Le Conseil d'Etat tient la solution optimale en matière d'évitement pour résoudre les problèmes d'engorgement du trafic au Locle et à La Chaux-de-Fonds. Après trois ans de travail – projet préalable, étude d'impacts sur l'environnement, analyses de quatorze variantes –, le dossier de la H20 est arrivé à maturité. Entre le Col des Roches et le tunnel de la Vue-des-Alpes, le tracé proposé, soit une variante pour chaque évitement, draine un maximum de trafic, respecte l'ensemble des contraintes environnementales et se combine avec la réalisation du projet ferroviaire TransRUN ; il concrétise une vision globale de la mobilité dans le canton à moyen et long terme. Le Conseil d'Etat porte parallèlement toute son attention sur le reclassement de la H20 en route nationale (N20) de Neuchâtel à la frontière française à l'horizon 2014; la réalisation de ce projet est en effet indissociablement liée à la participation financière de la Confédération.

La variante retenue au Locle consiste en un évitement en tunnel à un tube bidirectionnel par le Nord, qui débute vers la gare du Col des Roches pour aboutir à la jonction existante du Crêt-du-Locle. Une galerie pilote empruntant le tracé d'un futur second tube fera office de galerie de sécurité. Le portail ouest est localisé dans la carrière des Granges, dont la fin de l'extraction est prévue en 2015.

A La Chaux-de-Fonds, il est prévu un évitement en tunnel partant du giratoire des Alisiers pour aboutir au Bas-du-Reymond ; son avantage majeur réside dans le fait d'être à la fois efficace au niveau du délestage du trafic au centre ville et du respect des critères environnementaux : préservation de la zone protégée des Marais aux Eplatures, préservation de la zone de protection des captages du Locle et respect du concept d'aménagement du Crêt-du-Locle (Green Watch Valley).

Au Bas-du-Reymond, le tunnel ressort sous le Creux des Olives, pour rejoindre le tunnel existant du Mont Sagne. La jonction complète de Chaux-de-Fonds sud s'insérera entre les portails de ces deux tunnels ; elle reliera aussi la route de la Vue-des-Alpes.

La réalisation de ces ouvrages est prévue en deux étapes de sept ans chacune, avec une priorité pour l'évitement du Locle. Quant au calendrier, il dépend en grande partie du rythme et des priorités fixées par la Confédération via Office fédéral des routes (OFROU) et du vote des Chambres fédérales sur l'extension du réseau des routes nationales, actuellement prévu en 2012.

### Une vision réaliste de la mobilité liée à la qualité de vie

D'ici à 2030, l'augmentation moyenne du trafic se situe à 30% pour la Ville du Locle et entre 20 et 40% pour celle de La Chaux-de-Fonds par rapport à la situation de 2008. Mais aujourd'hui, les centres villes sont déjà saturés, avec près de 20.000 véhicules empruntant quotidiennement la rue du Marais au Locle et à peine 1.000 de moins circulant sur le

boulevard de La Liberté à La Chaux-de-Fonds. La situation actuelle conjugue nuisances, déficit de sécurité pour la mobilité douce et entraves à la progression des bus urbains et interurbains.

La réalisation du TransRUN dans l'intervalle et les mesures favorables à la mobilité douce devraient absorber environ un tiers de la hausse du trafic déterminée par les études. Ces prévisions intègrent aussi la mise en service du futur contournement est de La Chaux-de-Fonds (H18). La logique d'une double approche route rail prend tous son sens ; c'est l'atout majeur de la politique neuchâteloise en matière de mobilité.

Après la réalisation d'une première étape mise en service en 2007 – tronçon autoroutier reliant Le Crêt-du-Loche à La Chaux-de-Fonds ouest (giratoire des Alisiers) –, il est temps d'anticiper la suite. Le projet H20 répond aux besoins des Villes. Ainsi, la réalisation des contournements prévus doit être complétée par des mesures d'accompagnement volontaristes au sein des deux villes pour solutionner l'ensemble des problèmes de mobilité des Montagnes neuchâteloises : voies bus, modernisation des interfaces de transports publics, requalification des voiries, création de pistes/bandes cyclables, cheminements piétons, etc. ». Un plan directeur des mobilités élaboré par les deux villes du Haut va lier le Canton à celles-ci pour la mise en place de ces mesures d'accompagnement, qui s'inscrivent parfaitement dans le concept du projet d'agglomération.

Le tunnel du Loche drainera environ 19.000 véhicules par jour, permettant ainsi une diminution du trafic de 40% à 60 % sur l'axe principal si l'on se projette en 2030. Le tunnel de La Chaux-de-Fonds sera aussi emprunté quotidiennement par environ 19.000 véhicules ; l'axe Chevrolet-Liberté sera ainsi délesté de quelque 3.000 à 10.000 voitures par jour (jusqu'à 70% de baisse), alors que le trafic sur l'avenue Léopold-Robert diminuera de 5.000 à 7.000 véhicules par jour.

### **Procédure participative et communication de proximité**

Le Conseil d'Etat veut répondre au mandat donné en 2007 par le Grand Conseil. Techniquement, le projet est mûr et il sera mis à l'enquête publique dès le 22 octobre 2010. "Il s'agit de rendre ce projet exécutoire le plus rapidement possible, avant que le dossier ne passe en mains de la Confédération", souligne Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du Département de la gestion du territoire. Estimé à 917 millions de francs, le coût de ces deux évitements devrait être pris en charge par la Confédération, qui assume la totalité des charges liées au réseau des routes nationales depuis l'entrée en vigueur de la RPT en 2008.

Ce projet a été mené de bout en bout avec la participation active de tous les acteurs concernés et les Villes ont été intégrées au processus. La commission « Routes » du Grand Conseil s'est réunie une vingtaine de fois. De nombreux organismes ont été consultés, tant dans les secteurs publics que privés et au sein de l'administration fédérale (Office fédéral de l'environnement et Office fédéral des routes). Un rapport d'information du Conseil d'Etat sera soumis au Grand Conseil lors de sa session de septembre.

Un accent particulier a été porté à la communication. Ainsi, des présentations du projet seront faites aux autorités politiques des deux villes et aux associations concernées. En outre, deux séances d'information à la population se tiendront le mercredi 3 novembre à La Chaux-de-Fonds, et le jeudi 4 novembre au Loche. Dans ce sens, un dépliant explicatif tout-ménages sera distribué prochainement à la population des districts du Haut. Deux expositions permanentes - avec plans et maquettes - seront également proposées au public pendant un mois à l'Hôtel de Ville du Loche et au Service des contributions à La Chaux-de-Fonds.

- Le rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la H20 est disponible sur [www.ne.ch](http://www.ne.ch), Rubrique Grand Conseil > Ordres du jour et rapports ou en cliquant sur le lien suivant:  
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=1702>
- Tous les documents relatifs à cette conférence de presse ainsi que des informations sur le projet H20 sont disponibles sur [www.ne.ch/H20](http://www.ne.ch/H20)

**Séances d'information à la population des Montagnes neuchâteloises:**

- Mercredi 3 novembre 2010 à 20h15 à l'aula de l'Ester, à La Chaux-de-Fonds;
- Jeudi 4 novembre 2010, à 20h00, à l'aula du CIFOM, au Locle.

**Pour de plus amples renseignements complémentaires:**

Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du Département de la gestion du territoire, tél. 032 889 67 00;

Yves-Alain Meister, chef de l'Office des routes cantonales au Service des ponts et chaussées, tél. 032 889 67 12;

Pascal Hirt, chef de projet H20 à l'Office des routes cantonales, tél. 032 889 67 12.

Neuchâtel, le 24 septembre 2010